



PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES

LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Ghislaine ROGER

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jack MENAGE, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

Absents avec procuration :

Marina HARDOUIN à Ghislaine ROGER

Anne STORELLI à Isabelle SOIRAT

Fabienne FOURICQUET à M. Jean-Marc FOURICQUET

Absents : Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL, Benoit CHARTÉ

Secrétaire de séance : Mme Karine LORANT

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
22/11/2023	22/11/2023	14	8	6	3

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2023

Décisions du Maire

65/ DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU - RÉCUPÉRATION EAU DE PLUIE

66/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DESIL 2024 – SALLE DES FÊTES

67/ DEMANDE DE SUBVENTION CRST – SALLE DES FÊTES– ISOLATION BÂTIMENT

68/ CDG – MISSION ACCOMPAGNEMENT SECRÉTAIRE

69/ ACHAT 4 RUE DE BLOIS- ALIGNEMENT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS

65/ DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU - RÉCUPÉRATION EAU DE PLUIE

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que dans le contexte climatique actuel, une demande de devis a été effectuée pour l'achat de deux cuves d'une contenance 36 000 litres utiles, communicantes en béton armé afin de récupérer l'eau de pluie. Les travaux étant estimés à 21 984.70 € HT, après présentation du projet par Monsieur Benoit GENAY 1^{er} Adjoint, Madame SOIRAT propose au Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau qui a pour objectif, entre autres, d'aider à agir face aux effets du dérèglement climatique sur l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à effectuer la demande de subvention au titre l'agence de l'eau – AAP**
- ✓ **MANDATE Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

66/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DESIL 2024 – SALLE DES FÊTES

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du réaménagement de la salle des fêtes, il est envisagé d'effectuer notamment des travaux d'isolation. Monsieur Benoit GENAY, 1^{er} Adjoint, présente le projet qui a fait l'objet d'un audit énergétique et d'une étude. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 290 000.00 € HT. Afin d'aider au financement des travaux, Madame La Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention DETR/DESIL (dotations Etat).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à effectuer la demande de subvention DETR/DESIL,**
- ✓ **MANDATE Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

67/ DEMANDE DE SUBVENTION CRST – SALLE DES FÊTES– ISOLATION

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que pour le réaménagement de la salle des fêtes développé ci-dessus, une demande de subvention peut également être déposée dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale géré par le Pays des Châteaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE Mme La Maire ou son représentant d'effectuer la demande de subvention au titre du CRST,**
- ✓ **MANDATE Mme La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

68/ CDG – MISSION ACCOMPAGNEMENT SECRÉTAIRE

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle compétence du Centre de Gestion offre la possibilité aux secrétaires de Mairie d'avoir un accompagnement dans leurs missions quotidiennes. Cet accompagnement a pour objectif de permettre la montée en compétences des secrétaires de mairie, de professionnaliser les enseignements théoriques ainsi que de permettre l'adaptation aux évolutions du métier.

A cet effet, Mme SOIRAT en accord avec la secrétaire de mairie, a décidé de mettre en place cette formation qui est formalisée par le biais d'une convention entre le Centre de Gestion et la commune dont le coût total s'élève à 1 240.00 €.

Madame SOIRAT demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer la convention,**
- ✓ **MANDATE Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

69/ ACHAT 4 RUE DE BLOIS- ALIGNEMENT

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle D 410 située 4, Rue de Blois est frappée d'alignement de la RD 71. Étant donné qu'elle se situe dans un virage et qu'il n'existe pas de trottoir pour les piétons, c'est une zone particulièrement dangereuse.

Madame SOIRAT propose donc au Conseil Municipal d'acheter la partie correspondant à l'alignement de cette parcelle, soit 31.5 m X 2.1 m pour un montant de **6 000.00 €**. Les frais de bornage et de géomètre seront pris en charge par la commune, le déplacement des compteurs reste à la charge du propriétaire.

Une étude a été demandée à cet effet à l'ATD, Agence Technique Départementale du Loir-et-Cher, afin de réaliser des travaux de sécurisation des piétons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer l'achat de l'alignement de la parcelle D410,
- ✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Monsieur Fabien GILLES, Adjoint aux Finances rappelle que le Conseil Municipal (délibération 52/2022) a souscrit une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée d'un an afin de régler les factures de gros travaux dans l'attente du versement des subventions accordées qui ne sont versées à l'issue des travaux. Les 100 000 € ont été remboursés à échéance ; Le montant des intérêts s'élève à 1 654.00 €. Monsieur Fabien GILLES rappelle au Conseil Municipal que l'emprunt pour l'aménagement du secrétariat de mairie est en cours de demande.

✓ Mme SOIRAT informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'un nouveau prêtre, le Père BOULAY.

✓ Les travaux de plantation du Centre Bourg se dérouleront à partir du mercredi 6 décembre 2023.

✓ Mme SOIRAT informe que le goûter des anciens se déroulera vendredi 8 décembre à 14H30 dans la salle des fêtes. Un colis sera remis à cette occasion aux plus de 75 ans, ce qui représente 95 personnes.

Agenda Manifestations Associatives

Mme SOIRAT informe le Conseil Municipal que l'agenda associatif de la fin de l'année est dense :

- ✓ **Samedi 9 décembre 2023** : concours de dessins organisé par le Comité des fêtes, Salle des fêtes,
- ✓ **Vendredi 15 décembre 2023** à 18h30 concert de fin d'année organisé par La Marolline, Salle des fêtes,
- ✓ **Samedi 16 décembre 2023**, course des pères-Noël, organisé par l'ASM. Association Sportive de Marolles.

✓ **Dimanche 21 janvier à 11h00 vœux de la municipalité à la salle des fêtes à 11h00.**

Enfin Mme SOIRAT rappelle qu'à compter du 1er janvier 2024, les déchets biodégradables de la cuisine (épluchures, reste de fruits et légumes, coquilles d'œufs, sachets de thé et filtres en papier, marc de café, pain...) devront obligatoirement rejoindre les déchets du jardin (feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, tailles de haie...) dans les composteurs.

Elle rappelle qu'un composteur est mis à disposition gratuitement à chaque foyer par la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLYS. Il suffit de se rendre sur leur site afin d'effectuer la demande. Pour les personnes qui ne possèdent pas internet, contacter le secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

La Secrétaire de séance

Karine LORANT



La Maire,

Isabelle SOIRAT

